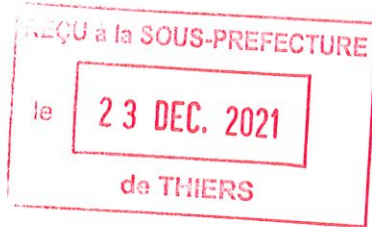


Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 13  
votants : 15

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an **Deux Mille Vingt et Un** le **21 décembre** à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, salle polyvalente à Charnat  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.



Date de convocation : 08/12/2021

**PRESENTS** : MMES GONINET L., TARTRY-LAVEST A.  
MMS BARGOIN J., BLANCHOZ P., BRIVARY J.F,  
MMS DERBIAS J.L. DUROHANY D., DURUPT S.,  
MMS GARMIS F., GIRARD J.B., MAZELIER V.,  
MMS ORCIERE T., ROUVIDANT J.L.

**POUVOIRS** : MME GRENIER M.C à M. DERBIAS J.L.  
M. MAURIN D. à M. ROUVIDANT J.L.

### **OBJET : AAC-Contrat territorial sur les captages prioritaires** **Autorisation signature de la convention-Répartition financière**

Monsieur le Président explique au Comité que, le champ captant du Broc fait partie des 4 champs captant classés « captages prioritaires » par la loi Grenelle, au même titre que :

- Le champ captant des Cotilles à Pont-du-Château (SIAEP Basse Limagne)
- Le puits de Graviers à Pont-du-Château (SIAEP Rive gauche de la Dore)
- Le Puits de Vinzelles (SIAEP Dore-Allier)

A ce titre, des mesures sont demandées par l'Etat pour réduire les risques de pollution diffuses sur ces captages. Les 4 syndicats envisagent de mutualiser la démarche, dans le cadre d'une convention de partenariat.

Cette convention permettra de fixer les moyens à mettre en place, ainsi que la répartition financière entre syndicat, afin de :

- Réaliser l'embauche d'un animateur (portée par le SIAEP Basse Limagne) ;
- Construire un programme d'actions au sein d'un Contrat Territorial ;
- Réaliser des études éventuelles nécessaires ;
- A terme, si la démarche aboutit : animer le contrat territorial et suivre la réalisation des actions définies.

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :

**23 DEC. 2021**

Publié le :

**24 DEC. 2021**

.../...

La clé de répartition des coûts retenue pour la rémunération de l'animateur et les différentes dépenses liées à l'élaboration du nouveau contrat est la suivante :

- SME de la région d'Issoire : 37.5%
- SIAEP Basse Limagne : 32.5%
- SIAEP Rive Gauche de la Dore : 20%
- SIAEP Dore-Allier : 10%

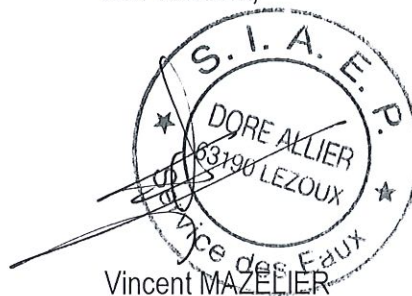
Concernant les campagnes d'analyses de la qualité de l'eau, chaque syndicat prendra à sa charge les coûts liés à ses ressources propres.

Le Comité syndical autorise à l'unanimité, le Président à :

- Signer la Convention de partenariat entre les syndicats susmentionnés
- Signer tous les documents afférents à la mise en place du Contrat Territorial,

Fait et délibère, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus

Le Président,



Vincent MAZELIER

*Le Président,*



Vincent MAZELIER

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le : **23 DEC. 2021**  
Publié le : **24 DEC. 2021**

.../...